Examen civique : fiche mémo

L'examen : 40 questions (28 de connaissance, 12 mises en situation), 45 minutes, 32 bonnes réponses pour réussir. Principes et valeurs 11 · Système institutionnel 6 · Droits et devoirs 11 · Histoire, géographie, culture 8 · Vivre en France 4.

Les dates à retenir

1880 Le 14 juillet devient la fête nationale.

1889 Exposition universelle de Paris et tour Eiffel.

1947 Le 1er mai devient un jour férié.

1980 Marguerite Yourcenar, première femme à l'Académie française.

1982 Création de la fête de la musique.

1984 Création des Journées du patrimoine.

2019 Incendie de Notre-Dame de Paris.

2021 Joséphine Baker entre au Panthéon.

1789 La devise apparaît pendant la Révolution. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

1848 La devise devient officielle sous la IIe République.

1901 Loi sur la liberté d'association.

1945 Création de la Sécurité sociale.

1958 La Constitution de la Ve République reprend la devise.

1974 La majorité passe de 21 à 18 ans.

1997 Le service national est suspendu.

7 juillet 2023 Loi sur la majorité numérique à 15 ans.

1989 Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée à l'ONU.

9 mai 1950 Déclaration de Robert Schuman, point de départ de la construction européenne.

1957 Traité de Rome : création de la CEE par six pays.

1992 Traité de Maastricht : création de l'Union européenne et de la citoyenneté européenne.

2002 Mise en circulation des pièces et des billets en euros.

2013 La Croatie entre dans l'Union.

2020 Le Royaume-Uni quitte l'Union, qui revient à 27 membres.

2011 Mayotte devient le 101e département français.

28 juin 1914 Assassinat de l'archiduc François-Ferdinand à Sarajevo.

1914-1918 Première Guerre mondiale.

1917 Entrée en guerre des États-Unis.

11 novembre 1918 Armistice.

28 juin 1919 Traité de Versailles.

1er septembre 1939 L'Allemagne envahit la Pologne : début de la Seconde Guerre mondiale.

18 juin 1940 Appel du général de Gaulle depuis Londres.

22 juin 1940 Armistice : la France est vaincue et occupée.

16-17 juillet 1942 Rafle du Vel d'Hiv à Paris.

1943 Jean Moulin crée le Conseil national de la Résistance.

6 juin 1944 Débarquement allié en Normandie.

25 août 1944 Libération de Paris.

8 mai 1945 Capitulation de l'Allemagne.

2 septembre 1945 Capitulation du Japon, fin de la guerre.

1945 Création de l'ONU.

1946-1954 Guerre d'Indochine.

1951 Création de la CECA.

1954-1962 Guerre d'Algérie.

1957 Traité de Rome : création de la CEE.

1960 Indépendance des colonies françaises d'Afrique subsaharienne et de Madagascar.

1992 Traité de Maastricht : naissance de l'Union européenne.

1995 La France reconnaît la responsabilité de l'État français dans la déportation des Juifs.

2002 L'euro devient la monnaie de la France.

1789 La Déclaration des droits de l'homme pose la liberté de conscience et de religion.

1801 Concordat entre l'État et l'Église catholique.

1881-1882 Lois de Jules Ferry : école publique gratuite (1881), puis laïque et obligatoire (1882).

9 décembre 1905 Loi de séparation des Églises et de l'État.

2004 Loi sur les signes religieux à l'école publique.

2010 Loi interdisant de cacher son visage dans l'espace public.

2021 Loi renforçant la laïcité dans les services publics et les associations.

1901 Loi sur la liberté d'association.

1944 Les Françaises obtiennent le droit de vote.

1975 Loi Veil : l'avortement n'est plus puni.

1981 Abolition de la peine de mort.

2007 L'abolition de la peine de mort entre dans la Constitution.

2013 Le mariage est ouvert aux couples de même sexe.

2021 La PMA est ouverte à toutes les femmes.

2024 La liberté de recourir à l'IVG entre dans la Constitution.

1er juillet 2025 Le tabac est interdit dans de nouveaux lieux : parcs, plages, abords des écoles.

6 novembre 2025 Le non-consentement entre dans la définition pénale du viol et des agressions sexuelles.

1789 La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen affirme la séparation des pouvoirs et l'égalité devant la loi.

1958 Constitution de la Ve République, qui organise les pouvoirs aujourd'hui.

1643-1715 Règne de Louis XIV, le Roi-Soleil.

1789 Début de la Révolution française. Prise de la Bastille le 14 juillet. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

22 septembre 1792 Proclamation de la Ire République.

1793 Louis XVI est guillotiné.

1794 Première abolition de l'esclavage.

1799 Napoléon Bonaparte prend le pouvoir : début du Consulat.

1802 Napoléon rétablit l'esclavage.

1804 Code civil. Napoléon Ier devient empereur le 18 mai.

1815 Waterloo, fin du Premier Empire et retour de la monarchie.

1830 Révolution à Paris et début de la Monarchie de Juillet.

1848 IIe République, suffrage universel masculin, abolition définitive de l'esclavage.

1852 Napoléon III devient empereur : Second Empire.

1870 Fin du Second Empire et début de la IIIe République.

1881-1882 Lois Ferry : école publique gratuite, puis laïque et obligatoire.

1905 Loi de séparation des Églises et de l'État.

1940-1944 Régime de Vichy.

21 avril 1944 Les femmes obtiennent le droit de vote.

1946 Début de la IVe République.

4 octobre 1958 Début de la Ve République.

1962 Référendum : le président sera élu au suffrage universel direct.

1974 Droit de vote à 18 ans.

1975 Loi Veil sur l'avortement.

1981 Abolition de la peine de mort.

2001 Loi Taubira : l'esclavage est reconnu comme crime contre l'humanité.

2013 Mariage ouvert aux couples de même sexe.

1539 Le français remplace le latin dans les textes administratifs.

1946 Le Préambule de la Constitution garantit l'égalité entre les femmes et les hommes.

4 octobre 1958 Constitution de la Ve République.

1992 Le français est inscrit dans la Constitution.

2000 Loi sur la parité dans les listes de candidats.

1945 Création de la Sécurité sociale.

1975 Loi Veil : l'avortement est dépénalisé.

2024 La Constitution garantit la liberté de recourir à l'IVG.

14 juillet 1789 Prise de la Bastille, début de la Révolution.

14 juillet 1790 Première fête de la Fédération.

1792 Rouget de Lisle compose le chant qui deviendra La Marseillaise.

1794 Le drapeau tricolore devient officiel.

1830 Retour définitif du drapeau bleu, blanc, rouge.

1879 La Marseillaise devient l'hymne national.

1880 Le 14 juillet devient la fête nationale.

1958 Constitution de la Ve République.

2003 La réforme de la Constitution affirme l'organisation décentralisée de la République.

2011 Création du Défenseur des droits. Mayotte devient le 101e département.

26 août 1789 Adoption de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

27 octobre 1946 Constitution de la IVe République, dont le préambule reste en vigueur.

28 septembre 1958 Référendum qui approuve la nouvelle Constitution.

4 octobre 1958 Constitution de la Ve République.

1962 Le président sera élu directement par les citoyens.

2004-2005 Charte de l'environnement : validée en 2004, ajoutée à la Constitution en 2005.

1848 Premier vote au suffrage universel, réservé aux hommes.

1944 Les femmes obtiennent le droit de vote. Elles votent pour la première fois en 1945.

1974 La majorité passe de 21 à 18 ans.

Les mots à connaître

Principes et valeurs de la République

Devise : Phrase courte qui exprime les valeurs d'un pays.

Liberté : Droit de penser, de s'exprimer et de vivre à son choix, sans nuire aux autres.

Égalité : Principe selon lequel chacun a les mêmes droits et les mêmes devoirs devant la loi.

Fraternité : Lien entre citoyens qui se reconnaissent comme semblables et qui s'entraident.

Solidarité : Aide donnée aux personnes qui en ont besoin, souvent organisée pour toute la société.

Liberté d'expression : Droit de dire et d'écrire ses idées, dans les limites fixées par la loi.

Injure publique : Parole ou écrit insultant dit devant d'autres personnes ; la loi le punit.

Diffamation : Fait de répandre des propos faux sur une personne afin de lui faire du tort.

Liberté d'association : Droit de créer un groupe ou d'y entrer librement, pour un projet commun.

But non lucratif : Objectif d'un groupe qui ne cherche pas à gagner de l'argent pour ses membres.

Statuts : Texte écrit qui fixe les règles de fonctionnement d'une association.

Bénévolat : Aide donnée aux autres pendant son temps libre, sans salaire.

Syndicat : Groupe qui défend les droits et les intérêts des travailleurs.

Cotisation : Argent prélevé sur les salaires pour financer la protection sociale et les retraites.

Laïcité : Principe qui sépare l'État des religions et garantit à chacun le droit de croire ou non.

Liberté de conscience : Droit d'avoir une religion, de ne pas en avoir ou d'en changer.

Neutralité : Obligation de ne favoriser aucune religion et de ne montrer aucune conviction.

Culte : Pratique d'une religion, avec ses cérémonies et ses lieux de prière.

Athée : Personne qui ne croit en aucun dieu.

Agnostique : Personne qui reste sceptique face à la religion.

Prosélytisme : Fait de chercher à convaincre d'autres personnes d'adopter sa religion.

Blasphème : Parole qui critique ou insulte une religion, un dieu ou ce qui est sacré.

Signe ostensible : Signe religieux porté de manière à être vu tout de suite.

Agent public : Personne qui travaille pour un service public, comme une mairie ou un hôpital public.

Usager : Personne qui se rend dans un service public pour l'utiliser.

Ordre public : Règles qui protègent la sécurité et la tranquillité de la vie en société.

Aumônerie : Service religieux que l'État peut financer dans des établissements publics comme les lycées ou les prisons.

Charte de la laïcité : Document qui présente les règles de la laïcité, à l'école ou dans les services publics.

République : Régime sans roi, où le peuple choisit ses dirigeants par le vote.

Constitution : Texte fondateur, au-dessus des lois, qui organise les pouvoirs et protège les droits.

Indivisible : Qui forme un seul ensemble : mêmes lois, mêmes droits partout en France.

Souveraineté nationale : Pouvoir suprême qui appartient au peuple français.

Référendum : Vote où les citoyens donnent eux-mêmes leur réponse à une question précise.

Langue officielle : Langue utilisée par l'État, l'école, l'administration et la justice.

Parité : Présence égale de femmes et d'hommes dans les responsabilités politiques.

Polygamie : Fait d'être marié à plusieurs personnes à la fois.

Répudiation : Décision d'un mari de mettre fin seul au mariage ; elle est contraire à l'égalité.

Discrimination : Fait de moins bien traiter une personne à cause d'un critère interdit par la loi.

Racisme : Rejet ou mauvais traitement d'une personne à cause de son origine ou de sa race supposée.

Antisémitisme : Haine et préjugés dirigés contre les Juifs.

Sexisme : Comportement qui rabaisse une personne à cause de son sexe.

Contrat d'engagement républicain : Document signé pour un titre de séjour : la personne promet de respecter les principes républicains.

Symbole : Signe, image ou chant qui représente une idée ou un pays.

Emblème national : Nom donné au drapeau tricolore dans l'article 2 de la Constitution.

Drapeau tricolore : Drapeau de la France, à trois bandes verticales bleue, blanche et rouge.

Hymne national : Chant officiel d'un pays, joué lors des cérémonies et des grands matchs.

La Marseillaise : Hymne national de la France, composé en 1792 par Rouget de Lisle.

Marianne : Figure de femme, sans existence réelle, qui représente la République française.

Bonnet phrygien : Bonnet porté par Marianne, signe de liberté depuis les esclaves libérés de l'Antiquité.

Fête nationale : Jour de fête officiel du pays, le 14 juillet en France.

Prise de la Bastille : Entrée des Parisiens dans une prison royale le 14 juillet 1789.

Fête de la Fédération : Grande réunion à Paris le 14 juillet 1790, un an après la Bastille.

Coq : Animal symbole de la France, très présent dans le sport, sans statut officiel.

Outrage au drapeau : Fait de détruire ou de dégrader en public l'emblème national ; la loi le punit.

Système institutionnel et politique

Union européenne : Groupe de 27 pays d'Europe qui coopèrent sur l'économie, la politique et les droits des citoyens.

Pays fondateur : Un des six pays à l'origine de la CEE en 1957, comme la France ou l'Italie.

Traité de Maastricht : Accord signé en 1992 qui crée l'Union européenne et prévoit une monnaie unique.

Traité de Rome : Accord de 1957 qui crée la Communauté économique européenne et un marché commun.

Citoyenneté européenne : Statut créé en 1992, ajouté à la nationalité, qui donne des droits dans tous les pays de l'Union.

Libre circulation : Droit de se déplacer sans obstacle d'un pays de l'Union à un autre.

Euro : Monnaie unique de la France et de 20 autres pays de l'Union.

Parlement européen : Assemblée de 720 députés élus par les citoyens, dont le siège est à Strasbourg.

Commission européenne : Institution de Bruxelles, avec un commissaire par pays, qui propose les lois de l'Union.

Conseil de l'Union européenne : Institution où les ministres des pays membres se réunissent selon le sujet traité.

Conseil européen : Réunion des 27 chefs d'État ou de gouvernement, qui fixe les grandes orientations.

Brexit : Départ du Royaume-Uni de l'Union, en 2020.

État de droit : Système où tout le monde, y compris l'État, doit respecter le droit, sous le contrôle de juges indépendants.

État arbitraire : Système où le pouvoir décide sans règles ni contrôle. C'est le contraire de l'État de droit.

Séparation des pouvoirs : Principe qui confie à des personnes différentes le vote, l'application et le contrôle des lois.

Pouvoir législatif : Pouvoir de discuter et de voter les lois. Il appartient au Parlement.

Pouvoir exécutif : Pouvoir d'appliquer les lois et de conduire la politique du pays. Il appartient au président et au Gouvernement.

Pouvoir judiciaire : Pouvoir de juger et de sanctionner. Il est exercé par les magistrats, indépendants du Gouvernement.

Parlement : Ensemble de l'Assemblée nationale et du Sénat, qui vote les lois et contrôle le Gouvernement.

Magistrat : Professionnel de la justice recruté par concours : juge ou procureur.

Motion de censure : Vote par lequel l'Assemblée nationale peut renverser le Gouvernement.

Justice civile : Partie de la justice qui règle les conflits entre particuliers.

Justice pénale : Partie de la justice qui punit les infractions à la loi, comme un vol.

Justice administrative : Partie de la justice qui juge les conflits entre une personne et une administration.

Aide juridictionnelle : Aide financière de l'État pour se défendre en justice quand on a peu de moyens.

Navette parlementaire : Passage d'un texte de loi entre l'Assemblée nationale et le Sénat, jusqu'à un accord.

Président de la République : Chef de l'État et des armées, élu pour 5 ans par les citoyens.

Premier ministre : Chef du Gouvernement, nommé par le président, qui travaille à l'hôtel de Matignon.

Gouvernement : Équipe du Premier ministre et des ministres, qui conduit la politique du pays.

Assemblée nationale : Chambre du Parlement où siègent 577 députés élus directement par les citoyens.

Sénat : Chambre du Parlement où siègent 348 élus choisis par des grands électeurs.

Conseil constitutionnel : Institution qui vérifie que les lois respectent le texte fondamental du pays et contrôle les élections nationales.

Défenseur des droits : Autorité indépendante qui aide gratuitement les personnes victimes d'une discrimination ou d'un problème avec un service public.

Banque de France : Banque centrale du pays, indépendante du Gouvernement et membre du système européen de banques centrales.

Préfet : Haut fonctionnaire nommé qui représente l'État et dirige ses services dans un département ou une région.

Maire : Élu qui dirige la commune avec le conseil municipal, pour 6 ans.

Collectivité territoriale : Commune, département ou région : une partie du territoire gérée par des élus.

Décentralisation : Transfert de compétences et de moyens de l'État vers les autorités locales élues.

Mandat : Durée pendant laquelle un élu exerce sa fonction.

Dissolution : Décision du président qui met fin au mandat des députés et entraîne de nouvelles élections.

Démocratie : Régime où le pouvoir vient du peuple, par le vote, la séparation des pouvoirs et plusieurs partis.

République : Régime sans roi, où des représentants élus exercent le pouvoir pour le compte du peuple.

Souveraineté nationale : Pouvoir suprême qui appartient au peuple, exercé par ses représentants et par référendum.

Suffrage universel : Droit de vote de tous les citoyens qui remplissent les conditions, sans distinction de sexe, d'origine ou de religion.

Suffrage indirect : Élection où des personnes déjà élues choisissent les représentants à la place des citoyens.

Référendum : Vote où les citoyens répondent directement à une question posée.

Liste électorale : Registre de la commune qui réunit les personnes ayant le droit d'y voter.

Droits civiques : Droits du citoyen, comme voter ou être élu, qu'une condamnation peut retirer.

Procuration : Démarche qui permet à un autre électeur de voter pour vous.

Isoloir : Cabine du bureau de vote où l'on prépare son bulletin seul, pour garder son choix secret.

Grand électeur : Personne, le plus souvent un élu local, qui vote aux élections sénatoriales.

Parti politique : Groupe de personnes qui partagent des idées, proposent un programme et présentent des candidats.

Pluralisme : Existence de plusieurs partis et courants d'idées, libres de s'exprimer.

Parrainage : Signature d'un élu qui soutient une candidature à l'élection présidentielle. Il en faut 500.

Droits et devoirs

Résident : Personne qui habite en France, de nationalité française ou étrangère.

Déclaration de revenus : Document annuel où l'on indique à l'administration fiscale ce que l'on a gagné.

Cotisations sociales : Sommes payées sur le travail pour financer la Sécurité sociale et les retraites.

Devoir de solidarité : Devoir d'aider les autres, lié à la fraternité : porter secours, cotiser, payer l'impôt selon ses moyens.

Non-assistance à personne en danger : Délit de celui qui n'aide pas quelqu'un en péril alors qu'il le pouvait sans risque.

Encombrants : Déchets lourds ou volumineux, comme les meubles et l'électroménager, collectés selon les règles de la commune.

Déchetterie : Lieu où chacun peut apporter ses gros objets et ses déchets verts.

Journée défense et citoyenneté (JDC) : Journée qui informe les jeunes Français sur la sécurité nationale et les missions de l'armée.

Juré : Citoyen tiré au sort qui juge des crimes avec des magistrats à la cour d'assises.

Dispense : Autorisation de ne pas remplir une obligation, pour un motif prévu par la loi.

Majorité civile : Âge de 18 ans, à partir duquel on exerce seul ses droits.

Devoir de mémoire : Obligation morale de se souvenir des drames de l'histoire et d'honorer les victimes.

Droits fondamentaux : Libertés et garanties de base de chaque personne, que tout le monde doit respecter.

Liberté de conscience : Droit de croire, de ne pas croire ou de changer de religion.

Liberté d'expression : Droit de dire et d'écrire ses opinions, dans les limites fixées par la loi.

Diffamation : Fait d'accuser une personne d'un fait précis qui atteint son honneur ou sa réputation.

Droit de grève : Possibilité pour les salariés d'arrêter ensemble le travail pour exprimer un désaccord et défendre leurs demandes.

IVG : Interruption volontaire de grossesse : arrêt d'une grossesse à la demande de la femme, dans le cadre de la loi.

PMA : Procréation médicalement assistée : techniques médicales qui aident à avoir un enfant.

Polygamie : Fait d'être marié à plusieurs personnes en même temps ; elle est interdite en France.

Dignité humaine : Valeur de chaque être humain, qui a droit au respect et n'est jamais un objet ou un moyen.

Sûreté : Protection contre une arrestation, une détention ou une sanction sans base légale.

Aide juridictionnelle : Aide de l'État pour payer un avocat quand on a peu de ressources.

Ordre public : Sécurité, tranquillité et salubrité dont tout le monde a besoin pour vivre ensemble.

Intérêt général : Ce qui est bon pour toute la société, au-delà des intérêts de chacun.

Citoyen : Personne qui a la nationalité d'un État, avec des droits politiques et des devoirs.

Infraction : Acte ou comportement que la loi interdit et qu'elle sanctionne.

Contravention : Infraction la moins grave, punie d'une amende et jugée par le tribunal de police.

Délit : Infraction de gravité moyenne, jugée par le tribunal correctionnel et punie jusqu'à 10 ans de prison.

Crime : Infraction la plus grave, comme le meurtre ou le viol, jugée par la cour d'assises ou par la cour criminelle.

Gendarmerie : Force de l'ordre militaire, présente surtout à la campagne et sur les grands axes.

Plainte : Démarche d'une victime qui signale des faits à la police, à la gendarmerie ou au procureur.

Main courante : Signalement enregistré par les forces de l'ordre, sans dépôt de plainte.

Consentement : Accord libre donné par une personne, qui peut être retiré à tout moment.

Harcèlement scolaire : Violences répétées subies par un élève de la part d'autres élèves, dans l'école ou dehors.

Mutilation sexuelle féminine : Ablation de tout ou partie des organes génitaux externes de la femme sans raison médicale, comme l'excision.

Traite des êtres humains : Fait de recruter, transporter ou héberger une personne pour l'exploiter.

Proxénète : Personne qui tire profit de la prostitution d'une autre ou qui l'y pousse.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : Texte de 17 articles adopté en 1789, qui affirme la liberté et l'égalité de tous.

Constitution : Norme suprême du droit français : elle organise l'État et garantit les droits et libertés.

Préambule : Introduction d'un texte ; celui de 1958 renvoie à la Déclaration de 1789, au texte de 1946 et à la Charte.

Bloc de constitutionnalité : Ensemble des quatre textes les plus hauts du droit français, que toutes les lois doivent respecter.

Conseil constitutionnel : Institution qui vérifie que les lois respectent la norme la plus haute du droit français.

Référendum : Vote où les citoyens répondent oui ou non à une question.

Révision constitutionnelle : Modification du texte suprême, selon une procédure plus stricte que pour une loi.

Charte de l'environnement : Texte de 2004 qui donne à chacun le droit à un milieu sain et le devoir de le protéger.

Présomption d'innocence : Règle selon laquelle une personne accusée n'est pas coupable tant qu'un tribunal ne l'a pas condamnée.

Ancien Régime : Monarchie absolue qui a précédé la Révolution française de 1789.

Droit inaliénable : Liberté qui appartient à la personne et qu'elle ne peut pas céder à quelqu'un d'autre.

Principe de précaution : Obligation pour les autorités d'agir face à un risque grave pour la nature, même sans certitude scientifique.

Histoire, géographie et culture

Patrimoine : Biens, monuments et traditions hérités du passé, que l'on protège et transmet.

Patrimoine immatériel : Traditions, savoir-faire et pratiques qu'on ne peut pas toucher, comme la gastronomie.

Monument historique : Bâtiment protégé par la loi pour sa valeur d'histoire ou d'art.

Impressionnisme : Courant de peinture du XIXe siècle qui cherche à saisir la lumière et l'instant.

Fable : Court récit, souvent avec des animaux, qui donne une leçon de morale.

Jour férié : Jour de fête légale, en général non travaillé.

Fête nationale : Grand jour de célébration du pays : le 14 juillet en France.

Gastronomie : Art de bien cuisiner et de partager un bon repas.

Francophonie : Ensemble des personnes et des pays qui parlent français.

Journées du patrimoine : Événement de septembre qui ouvre au public des lieux souvent fermés.

France hexagonale : Partie de la France située en Europe, aussi appelée métropole.

Outre-mer : Territoires français situés loin de l'Europe, dans plusieurs océans.

DROM : Cinq territoires à la fois département et région, hors d'Europe : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte.

COM : Collectivités d'outre-mer plus autonomes, comme la Polynésie française.

Région : Grande division du territoire, qui regroupe plusieurs départements.

Département : Division du territoire plus petite que la région ; la France en compte 101.

Chef-lieu : Ville où se trouve la préfecture d'une région ou d'un département.

Métropole : Très grande ville qui dirige une large zone urbaine autour d'elle.

Fleuve : Grand cours d'eau qui se jette dans la mer ou l'océan.

Frontière : Limite qui sépare le territoire de deux pays.

Massif : Ensemble de montagnes, comme le Jura ou les Vosges.

Littoral : Zone située au bord de la mer ou de l'océan.

Armistice : Accord qui arrête les combats entre des pays en guerre.

Poilu : Surnom du soldat français pendant la guerre de 1914-1918.

Génocide : Crime qui veut détruire tout un peuple ou un groupe humain.

Shoah : Assassinat organisé d'environ 6 millions de Juifs par les nazis.

Antisémitisme : Haine et discrimination dirigées contre les Juifs.

Collaboration : Aide apportée par le régime de Vichy à l'occupant nazi.

Résistance : Lutte clandestine des Français contre l'occupant allemand et le régime de Vichy.

Occupation : Période où l'armée allemande contrôle tout ou partie de la France, de 1940 à 1944.

Libération : Moment où la France est délivrée de l'armée allemande, en 1944.

Colonie : Territoire conquis et dirigé par un pays étranger.

Décolonisation : Processus par lequel des territoires dominés obtiennent leur indépendance.

ONU : Organisation internationale créée en 1945 pour maintenir la paix et la sécurité.

CEE : Communauté créée en 1957 par six pays pour former un marché commun.

Ancien Régime : Période d'avant 1789, où le roi gouverne seul et où la naissance donne des privilèges.

Monarchie absolue : Système où un roi détient tous les pouvoirs, sans partage et sans contrôle.

Tiers état : Troisième ordre de la société avant 1789 : la grande majorité du peuple, sans privilèges.

République : Régime sans roi, où le pouvoir vient du peuple et où les dirigeants sont élus.

Terreur : Moment de la Révolution où le gouvernement fait guillotiner ceux qu'il juge ennemis.

Empire : Régime dirigé par un empereur : Napoléon Ier (1804-1815), puis Napoléon III (1852-1870).

Code civil : Recueil de lois de 1804 qui règle la famille, les biens et les contrats, toujours en vigueur.

Traite négrière : Commerce d'Africains réduits en esclavage et transportés de force vers les colonies.

Abolition : Suppression par la loi d'une pratique ou d'une peine, comme l'esclavage ou la peine capitale.

Suffrage universel : Droit de vote donné à tous les citoyens adultes, sans condition de richesse.

Référendum : Vote où les citoyens disent eux-mêmes oui ou non à une proposition.

Coup d'État : Prise du pouvoir par la force, en dehors des règles prévues par la loi.

Vivre dans la société française

État civil : Service de la commune qui enregistre officiellement naissances, mariages et décès.

Acte de naissance : Document officiel établi par la mairie après la déclaration d'un bébé ; il prouve son identité.

Livret de famille : Carnet officiel remis aux mariés le jour de la cérémonie, où sont aussi inscrits leurs enfants.

Mariage civil : Union célébrée à la mairie, la seule qui a une valeur légale en France.

Aide juridictionnelle : Aide financière de l'État pour payer un avocat quand on a peu de moyens.

Bail : Contrat de location écrit, signé par le propriétaire et le locataire d'un logement.

Préavis : Délai à respecter entre l'annonce du départ et la fin réelle de la location.

Assurance habitation : Contrat qui couvre les risques du logement, comme l'incendie ou le dégât des eaux.

Responsabilité civile : Obligation de réparer les dommages causés à autrui, même sans le vouloir.

Domiciliation : Adresse administrative donnée à une personne qui n'a pas de logement stable pour son courrier.

Carte grise : Document officiel d'un véhicule, qui prouve à qui il appartient.

Déclaration de revenus : Démarche annuelle où chaque adulte indique aux impôts l'argent gagné l'année précédente.

Titre de séjour : Document qui autorise une personne étrangère à vivre en France.

Naturalisation : Décision de l'État, par décret, qui donne la nationalité française à une personne étrangère.

Autorité parentale : Ensemble des droits et devoirs des parents, dans l'intérêt de leur enfant mineur.

Intérêt de l'enfant : Principe selon lequel chaque décision doit d'abord protéger le bien-être du mineur.

Majorité : Âge de 18 ans, à partir duquel on est adulte aux yeux de la loi.

Émancipation : Décision qui donne à un mineur le statut d'adulte avant 18 ans.

Instruction obligatoire : Règle qui impose à chaque enfant de 3 à 16 ans de recevoir un enseignement.

École maternelle : Première étape de la scolarité, pour les enfants de 3 à 6 ans.

École élémentaire : Établissement du CP au CM2, pour les enfants de 6 à 11 ans.

Collège : Établissement de quatre ans, de la 6e à la 3e, après l'école élémentaire.

Lycée : Établissement de trois ans après le collège : seconde, première, terminale.

Brevet : Diplôme national passé à la fin de la classe de 3e.

Baccalauréat : Diplôme de fin de lycée qui ouvre l'accès aux études supérieures.

Enfant allophone : Enfant qui a une autre langue maternelle que le français.

UPE2A : Dispositif scolaire où les élèves arrivants apprennent le français avec des cours adaptés.

OEPRE : Ateliers volontaires pour aider les parents étrangers à comprendre l'école et progresser en français.

Assurance maladie : Branche de la Sécurité sociale qui prend en charge une partie des frais de santé.

PUMa : Droit à la prise en charge des soins pour qui travaille ou réside régulièrement en France.

CPAM : Organisme local qui inscrit les assurés et rembourse leurs soins.

Carte Vitale : Carte personnelle qui prouve vos droits et accélère le remboursement ; on ne paie pas avec.

Médecin traitant : Généraliste déclaré par le patient, qui le suit et l'oriente vers d'autres soignants.

Spécialiste : Médecin formé pour un domaine précis, comme les yeux, le cœur ou la peau.

Tiers payant : Système qui évite d'avancer la part remboursée : l'Assurance maladie paie directement le soignant.

Mutuelle : Complémentaire santé qui paie une partie des frais non remboursés par la couverture de base.

C2S : Complémentaire gratuite ou peu chère pour les personnes aux ressources modestes.

SAMU : Service médical à appeler au 15 en cas d'urgence grave.

Pharmacie de garde : Officine désignée à tour de rôle pour rester ouverte quand les autres ferment.

Secret médical : Obligation pour les soignants de ne pas révéler les informations sur la santé d'un patient.

Consentement : Accord libre et éclairé du patient, nécessaire avant un acte médical.

Vaccin obligatoire : Vaccin imposé par la loi pour protéger la santé de toute la population.

Code du travail : Texte qui fixe les droits et obligations de tous les salariés et employeurs.

Convention collective : Accord qui adapte les règles générales à une activité précise.

CDI : Contrat à durée indéterminée : il n'a pas de date de fin.

CDD : Contrat à durée déterminée, écrit, avec une date de fin, pour un besoin limité.

SMIC : Salaire horaire le plus bas autorisé en France.

Heures supplémentaires : Heures faites au-delà de 35 heures, à payer ou à rattraper.

Bulletin de paie : Document remis à chaque paie, qui indique notamment la période et les heures travaillées.

Travail non déclaré : Activité sans déclaration officielle, interdite par la loi ; on dit aussi travail dissimulé.

Syndicat : Organisation qui défend les droits des travailleurs : salaire, conditions de travail, sécurité.

Grève : Arrêt du travail pour exprimer un désaccord.

Conseil de prud'hommes : Tribunal qui juge les conflits entre un salarié et son employeur sur le contrat.

Inspection du travail : Service de l'État qui informe et vérifie le respect des règles dans les entreprises.

France Travail : Organisme public qui accompagne les demandeurs d'emploi et les entreprises qui recrutent.

Congé parental d'éducation : Arrêt ou réduction du travail pour élever son enfant, avec au moins un an d'ancienneté.

Civique Clair est un site d'entraînement indépendant, non lié au ministère de l'Intérieur. Questions d'entraînement : les réponses, les choix et les explications sont les nôtres, écrits et vérifiés par une IA à partir de sources officielles, pas par un expert humain. Version du 31 octobre 2026.